

Les infos

Vendredi 15 Mai 2015



TECHNOPOLIS – EPISODE 3

La 3ème négociation sur le projet de transfert de certaines activités vers Val de Fontenay a eu lieu le 6 Mai. En amont de cette rencontre de 3 heures, 2 événements s'étaient déroulés : un « document de travail » nous a été envoyé par la Direction pour entamer la discussion et la CGT a organisé un amphi à CB3 qui a permis de confirmer les axes indispensables de négociation (transfert et mobilité) et de préciser une série de mesures d'accompagnement nécessaires au projet de la Direction pour les salariés qui en auraient besoin. L'ensemble des échanges avec les salariés a porté sur le suivi - ou pas - de son activité et les conditions du transfert. Pourtant, la négociation n'a pas encore tranché le fond du problème et nous sommes restés le 6 mai pendant plus de 3 heures pour tenter de définir les bénéficiaires des mesures qui seront négociées par la suite et la priorité d'accès aux mesures d'accompagnement. Par ailleurs, en demandant que soit ajouté un paragraphe sur le cadre des mobilités, nous avons rappelé que les discussions en cours ne peuvent servir d'alibi à certains RH ou managers pour tenter de faire croire que les mobilités sont gelées. Or elles ne le sont pas, la Direction nous a assuré qu'elle veillerait à ce que le message soit correctement relayé et compris dans toutes les équipes. Pour avancer, nous avons rédigé

avec les salariés concernés notre propre « document de travail » (disponible sur nos sites, comme tous les documents du projet). Il servira aussi de pierre à l'édifice pour la prochaine négociation prévue le 19 mai.

ATTENTION VIRAGE DANGEREUX

Bertrand Lagny qui a pris les rênes du Campus Métiers Mobilité depuis le début de l'année est venu nous présenter son bilan et son « diagnostic après 2 ans d'existence du Campus ». Sa présentation a été plus riche que la simple observation des statistiques qui nous étaient habituellement présentées. Mais si le diagnostic est le bon, une partie des remèdes comporte de sérieux risques d'effets secondaires En effet, constatant que la durée moyenne des mobilités augmentait et que certaines devenaient de ce fait « compliquées », il préconise depuis quelques semaines de remettre le salarié concerné sous l'entière responsabilité de son manager actuel. Il n'y aurait plus ainsi, d'après lui, de problème d'affichage de mobilité longue, frein lors de la communication des dossiers aux recruteurs. C'est une fausse bonne idée qui ferait en effet reporter la responsabilité du Campus vers le manager et donc *in fine* au salarié en mobilité. En agissant ainsi, la direction fait monter la pression sur les managers. Cette pression risque fort de se retourner au final contre le salarié que le manager ne voudrait plus garder en attendant une hypothétique mobilité. La tentation sera grande alors de se débarrasser du « fardeau » par le biais d'un licenciement pour « insuffisance professionnelle », à défaut de faute qui pourrait motiver un licenciement. Cela s'est déjà vu par le passé. Si vous êtes plus ou moins concerné par ce type de situation, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec nous. Un simple conseil, bien en amont, peut permettre d'éviter qu'une situation dégénère plus tard.



CGT Société Générale

Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68

cgt.sg@wanadoo.fr

Internet : www.cgtsocgen.fr

Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT